



economiesuisse

## Opinion

17 février 2003

Numéro 4

### **Apprentissage : non à une initiative contre-productive**

Parmi la pléiade d'objets soumis à la sagacité du peuple et des cantons, le 18 mai prochain, figure l'initiative "pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle", dite aussi initiative pour des places d'apprentissage, en abrégé LIPA.

L'initiative exige l'inscription dans la Constitution du droit d'accomplir un apprentissage. Pour garantir à chaque jeune la possibilité de suivre une formation professionnelle de qualité, Confédération et cantons devraient garantir une offre "suffisante". Pour les auteurs de l'initiative, suffisante signifie que l'offre de places d'apprentissage devrait être supérieure à la demande. Le système serait financé par un fonds national alimenté par une redevance perçue auprès de tous les employeurs par la Confédération. Les cantons seraient compétents pour utiliser ces fonds, répartis entre eux en fonction d'une clé qui reste à définir.

Dans les pays industrialisés, le chômage des jeunes est souvent supérieur au taux de chômage moyen. Mais l'écart est particulièrement faible dans les pays qui disposent d'un système de formation dual (alternant enseignement pratique et enseignement théorique) très développé, comme la Suisse, l'Autriche et l'Allemagne. En 1997, année du lancement de l'initiative, le chômage chez les jeunes Suisses atteignait 5%, contre plus de 21% dans l'UE. Depuis, le spectre d'une pénurie de places d'apprentissage s'est éloigné. Mais même si la situation devait se détériorer à nouveau, les moyens proposés par l'initiative sont inadéquats. La solution qui consisterait à créer un fonds étatique pour la formation professionnelle est particulièrement contre-productive, au point de menacer un système qui a fait ses preuves. Fondé sur une étroite collaboration entre Confédération, cantons et employeurs, ce système pourrait être brisé par une initiative qui entend confier aux pouvoirs publics la responsabilité de créer et gérer les places d'apprentissage, au risque de provoquer un désengagement des entreprises.

La nouvelle loi sur la formation professionnelle, qui sert de contre-projet indirect à la LIPA, prend en compte les préoccupations des initiants en valorisant de manière générale la formation professionnelle par rapport aux formations académiques. Elle offre des possibilités de formation différenciées et définit clairement la formation professionnelle supérieure dans le domaine non universitaire. La nouvelle loi prévoit également d'augmenter la contribution de la Confédération en la portant de 16 à 25%. Enfin elle peut contraindre les entreprises qui ne participent pas à la couverture des frais de formation à verser une contribution dans un fonds créé à cet effet par leur branche économique. La nouvelle loi améliore durablement la qualité de notre système de formation. C'est pourquoi il faut la préférer à la LIPA et refuser clairement cette dernière.

#### **Jean-Claude Chappuis**

Fédération des entreprises suisses  
Verband der Schweizer Unternehmen  
Federazione delle imprese svizzere  
Swiss Business Federation

Carrefour de Rive 1  
Case postale 3684 / CH-1211 Genève 3  
Téléphone +41 22 786 66 81  
Téléfax +41 22 786 64 50  
[www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)